



Intersyndicale public/privé des personnels de l'ONF

Mardi 2 juillet 2019

Communiqué de presse interministériel sur les pistes d'évolution de l'ONF

La Direction Générale a adressé jeudi à tous les personnels dotés d'une messagerie, le communiqué de presse interministériel du 27 juin.

Le communiqué explique que **« l'Etat engagera, dans les prochaines semaines, la mise en œuvre des recommandations du rapport »** de la mission interministérielle...

Le problème est que ce rapport n'ayant pas été rendu public, son contenu exact reste inconnu.

Il nous a été affirmé lors du Conseil d'Administration de jeudi dernier que le rapport devrait être mis en ligne cette semaine. Nous verrons.

Que peut-on apprendre dans ce communiqué de presse ?

- **« L'Etat entend conserver l'unité de gestion des forêts publiques, domaniales et communales, par un opérateur unique, l'ONF »** : la proposition de la FNCOFOR pour que les communes puissent choisir un gestionnaire autre que l'ONF et la recommandation de la DG du Trésor pour que la gestion communale puisse être ouverte à des prestataires privés n'ont pas été retenues. **Les personnels et leurs représentants ainsi que les acteurs soutenant le Régime Forestier (communes forestières, élus, associations...) ont obtenu gain de cause.** C'était tout sauf acquis d'avance.
- **L'ONF conserverait, selon ce communiqué, son statut d'EPIC.** L'intersyndicale note que la mention **« EPIC dérogatoire »** n'est pas utilisée : l'ONF pourra-t-il continuer de recruter des fonctionnaires pour ses missions ? Réponse à venir.
- **« La continuité des activités concurrentielles de travaux et de services sera assurée dans le cadre d'une filiale »** : Sans éléments concrets sur cette filiale, **ce projet de filialisation soulève de nombreuses inquiétudes** : comment séparer les activités concurrentielles et régaliennes lorsqu'elles se nourrissent l'une de l'autre (DFCI, RTM...) ? N'y a-t-il pas là à terme un risque de plan social massif ? Un risque pour le maintien de la technicité et le niveau d'expertise de l'établissement ? Il est probable que cette filialisation se ferait au détriment des collègues qui réalisent ces activités concurrentielles, et menacerait le maintien de ces activités, majoritairement sylvicoles, dans les forêts publiques.
- **« Un plan de transformation sera engagé sur 5 ans afin d'améliorer la performance de l'Etablissement... »** : **transformation en quoi ?** Le rapport à venir devrait préciser ce point. Mais vu ce qu'on connaît depuis de longues années, on peut légitimement s'inquiéter.
- **« Une meilleure adéquation des emplois aux missions »** : On connaît bien aussi cette formulation à l'ONF. Ça parle toujours de suppressions de postes, de dé-fonctionnarisation de l'emploi, de réorganisations incessantes, de souffrance au travail et de baisse de qualité du service public rendu...

Et puis ce communiqué ne répond pas à l'urgence à savoir la situation économique de l'Office.

Traitement de l'endettement de l'ONF ? Arbitrage CAS pensions ? Financement des services environnementaux ? Niveau du versement compensateur ? Aucune annonce. RIEN.

C'est pourtant cette situation qui a conduit tous les acteurs à reconnaître que le modèle économique de l'ONF n'était plus viable. C'est pourtant cette situation qui a conduit le gouvernement à diligenter une mission interministérielle.

Nous verrons ce que le rapport en dira mais **à ce stade l'absence d'annonce et les quelques pistes avancées ne présagent rien de bon.**

Faudra-t-il attendre la préparation du prochain contrat de l'ONF, évoqué par le communiqué, pour connaître les véritables arbitrages gouvernementaux ?

Dans l'attente, l'intersyndicale appelle tous les personnels à poursuivre et à amplifier les actions notamment emploi et délibérations des communes.

Une information suivra à ce sujet.

POUR LA FORET PUBLIQUE, POUR SON SERVICE PUBLIC ET POUR NOUS TOUS.

Vos représentants